

Soirée « trucs et astuces »

Des parents qui parlent aux parents

24 janvier 2019

« Des outils pour l'école »



Inclusion asbl est une association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches ; tout au long de la vie et quel que soit le degré de leur handicap.

Avec le soutien de



Les soirées trucs et astuces

En tant qu'association de familles, nous tenons à mettre à l'honneur les parents experts de leurs enfants. En effet, au fur et à mesure de sa vie, chaque parent est amené à créer et mettre en place des solutions au quotidien.

À travers ces soirées, nous proposons à des parents de présenter leurs outils, leurs astuces et leurs bonnes pratiques à d'autres, dans un objectif d'échange, de rencontre et de convivialité. Lors de chaque soirée, nous abordons une thématique différente.

Des outils pour l'école

Lena a eu la possibilité de suivre un enseignement fondamental en inclusion au cœur d'une école ordinaire. Les retours des autres enfants, de leurs parents et des enseignants ont été très positifs.

Quels sont les aménagements raisonnables mis en place ? Quels sont les soutiens nécessaires ? Quels obstacles ont dû être franchis ? C'est ce qu'ont abordé, entre autre, Annette et Michael, les parents de la jeune Lena.



Les outils ci-dessous ont été présentés et/ou développés par Annette et Michael Teutsch tout au long de l'apprentissage de Lena et en fonction de ses besoins.



Introduction

Projet d'inclusion scolaire

Aménagements : la vie sociale

Aménagements : apprendre à lire et écrire

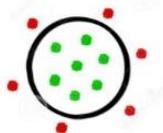
Aménagements : apprendre à calculer

Obstacles

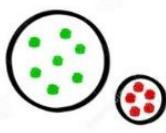
Concept d'Inclusion vs d'Intégration

Définitions

EXCLUSION



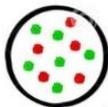
SEPARATION



INTEGRATION



INCLUSION



L'**intégration scolaire** permet à l'enfant en situation de handicap de fréquenter l'école ordinaire. Considéré comme un élève différent, il s'agit alors de le rendre capable de suivre un cursus normalisé (sous peine d'exclusion).

L'**inclusion scolaire** relève d'une philosophie différente. Elle rend l'école capable d'accueillir tous les élèves et d'offrir un enseignement adapté aux besoins de chacun. Elle part du principe que tout enfant a le droit de fréquenter l'école ordinaire. L'inclusion nécessite un changement de point de vue et doit être pensée, dès le départ, pour tous : chaque élève a en fait des besoins spécifiques !

C'est l'environnement qui est questionné et plus seulement la différence spécifique.



Le parcours de Lena

- **Crèche de la Commission européenne** de 1 an à 4 ans
- **École maternelle ordinaire** de 4 ans à 7 ans
- **École primaire ordinaire** de 7 ans à 13 ans
- **École secondaire ordinaire** (année différenciée) de 13-14 ans
- Et ensuite, c'est l'inconnu...



L'école

- L'école Singelijn → école inclusive à pédagogie active
- Pédagogie différenciée → « On est tous différents »
- Beaucoup de travail en petit groupe
- L'apprentissage avec du sens → manipulation avant abstraction

YOU CAN DO IT!



Les soutiens extérieurs

- Service d'accompagnement Saphir
- Projet d'intégration conforme au décret
- Asbl Education sans limites
- Aide individuelle en classe



Définitions

Projet d'intégration conforme au décret : en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'intégration scolaire (notez que le texte légal ne parle pas encore d'inclusion) est organisée par le [décret du 05/02/2009](#). Ce décret fixe les différentes modalités d'intégration au sein des établissements d'enseignement ordinaire.

Légalement, une école ne peut refuser une inscription.

Quatre « formules » différentes d'intégration sont envisageables, en partenariat avec un établissement d'enseignement spécialisé :

- intégration permanente totale,
- intégration permanente partielle,
- intégration temporaire totale,
- intégration temporaire partielle.

Les formules d'intégration temporaire et/ou partielle semblent difficiles à mettre en place. Elles placent les enfants dans une situation particulièrement instable, à-même de fragiliser un projet d'intégration.

L'intégration permanente totale offre à l'élève une scolarité plus sereine. L'élève suit ses cours dans l'enseignement ordinaire, pendant l'entièreté de l'année scolaire, tout en bénéficiant, en fonction de ses besoins, d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

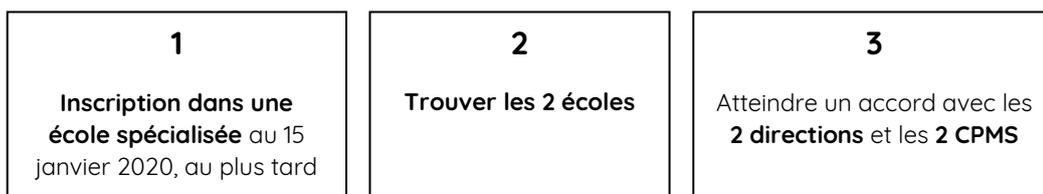
Les périodes d'accompagnement : lorsqu'un accord peut être conclu pour mettre en place un projet d'intégration, l'élève pourra bénéficier de périodes d'accompagnement. Ce sont des professeurs de l'établissement spécialisé qui sont alors détachés dans l'établissement ordinaire pour épauler l'élève et l'équipe éducative. Le nombre de périodes est de 4 par semaine (4 x 50 minutes), pour les élèves de type 2 (retard mental léger modéré ou sévère). Les élèves de type 4, 5, 6 ou 7¹ intégrés dans le 3^{ème} degré qui bénéficient de 8 périodes par semaine.

¹ Type 1 : retard mental léger - Type 2 : retard mental léger modéré ou sévère - Type 3 : troubles du comportement - Type 4 : déficiences physique - Type 5 : maladies / convalescence - Type 6 : déficiences visuelles - Type 7 : déficiences auditives - Type 8 : troubles de l'apprentissage



Exemple de procédure pour une rentrée scolaire en 1^{ère} primaire le 1^{er} septembre 2020 :

Les parents décident d'activer le décret intégration pour la rentrée de septembre 2020



1. L'élève doit être régulièrement inscrit dans une école spécialisée au 15 janvier précédant l'année scolaire pour laquelle l'intégration est demandée.

Une seule inscription suffit, il ne doit pas fréquenter l'enseignement spécialisé pour autant. L'élève peut par exemple rester dans la classe maternelle de son école ordinaire habituelle.

2. Deux écoles partenaires doivent être trouvées pour mettre en place le décret intégration, une ordinaire et une spécialisée.

Chacune de ces écoles devra être d'accord, en concertation avec son équipe pédagogique et ses Centres Psycho - Médico Sociaux (CPMS), de mettre en place ce projet d'intégration.

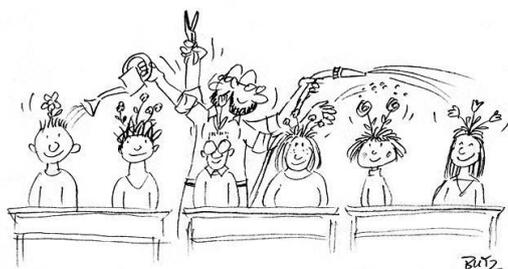
3. Si la concertation entre ces différents acteurs débouche sur :

- **un avis favorable** → on définit un projet d'intégration pour l'élève → le protocole d'intégration est établi.
- **un avis défavorable** → chaque partie en désaccord devra le communiquer par écrit et motiver sa décision à la direction de l'école et aux parents.

L'aide des services d'aide précoce (SAP) et des services d'aide à l'intégration (SAI) vient en supplément. Plus d'informations sont disponible dans l'annexe « Les bonnes adresses ».



Les aménagements



3 idées principales :

- **Participation** → en classe, faire comme les autres élèves et avec eux
- **Accessibilité** → tout rendre le plus accessible possible
- **Adaptation** → des objectifs pédagogiques « sur mesure »

Définition

L'**aménagement raisonnable** est une mesure individuelle prise en fonction des besoins de la personne en situation de handicap pour qu'elle puisse accéder aux mêmes avantages que les autres, participer activement à la société, à l'école et donc évoluer sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Il peut prendre différentes formes : matérielle ou immatérielle, pédagogique ou organisationnelle. Le handicap, depuis la loi du 25 février 2003, fait partie des critères de discrimination dits « non raciaux ». Ainsi, [loi du 10 mai 2007 ou loi anti-discrimination](#) stipule que l'absence d'aménagement raisonnable pour les personnes avec un handicap constitue une discrimination.

Qu'est-ce que ça demande ?

- Un peu plus de temps de préparation pour l'institutrice.
- Assez de temps d'échange en équipe.
- Une bonne collaboration entre tout le monde.
- Une pédagogie différenciée.
- Un esprit ouvert et flexible.
- Un autre regard sur le handicap et la réussite.



L'éducation est un droit

Dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enfant en situation de handicap, comme tout autre enfant, doit fréquenter l'une des formes d'enseignement suivantes :

- l'enseignement ordinaire ;
- l'enseignement ordinaire de façon totale ou partielle, inscrit dans un processus d'intégration² ;
- l'enseignement spécialisé.

Dans tous les cas, vous devez avoir le choix !

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, inscrit ce droit dans un cadre légal.

² Au sens du décret du 3 mars 2004 (redéfini dans le décret du 2/02/2009).



Les aménagements : la vie sociale



Comment cela est mis en place ?

Lexique gestuel via la méthode Sésame

Le « Sésame » est une méthode gestuelle de communication. Elle est destinée à des personnes avec un handicap intellectuel léger, modéré ou profond de tout âge. La méthode utilise le geste comme moyen de compréhension de la langue parlée et comme moyen d'expression. L'expression corporelle est – de manière innée – la toute première des communications de l'être humain.

Les deux objectifs de cette méthode sont les suivants :

- mieux comprendre ce que la personne avec un handicap intellectuel exprime ;
- mieux se faire comprendre par la personne avec un handicap intellectuel. À chaque utilisation de la méthode Sésame, la parole, les gestes et les signes sont automatiquement associés.

Pour plus d'infos sur la méthode Sésame : [cliquez ici](#)



Moyen de partage : le carnet de vie

Le carnet de vie a été initié par la logopède de Lena. Le carnet de vie est un outil qui sert de liaison entre la famille de Lena, l'école et la logopède. Il reprend, par exemple, les activités de la journée de Lena, ce qu'elle a mangé...



Sensibilisation de la classe (et des parents) à la différence

Via des livres et des actions de sensibilisations collectives.

Sensibilisation de toute l'équipe scolaire à l'inclusion



Utilisation de photos / pictogrammes

Réaliser un tableau avec des photos/pictogrammes permet de structurer la journée et symboliser les choses de la vie quotidienne de manière facile à comprendre pour l'enfant.



Autonomie → soutien par ses copains de classe

Via du travail de parrainage ou de tutorat entre les élèves.



Les aménagements : apprendre à lire et à écrire



Apprendre à lire

La méthode globale

Méthode de lecture proposée à tous les élèves de l'école Singelijn.

La méthode globale (inspirée du programme « [see and learn](#) ») a pour objectif d'apprendre à reconnaître les mots.

Le but de la méthode globale est d'amener l'enfant à penser aux mots ou aux phrases comme à **une image**. Cela permet une reconnaissance auditive et visuelle des différentes syllabes et sons.



Pour plus d'infos sur la méthode globale : [cliquez ici](#)



Le travail se fait, au départ, avec des mots jugés « **indispensables et motivants** » dans la vie quotidienne de Lena.

Les parents de Lena ont créé un jeu de loto « sur mesure » lui permettant de reconnaître ces mots qualifiés d'indispensables.

Une collaboration étroite entre les parents de Lena et sa logopède est importante pour faciliter son apprentissage.

La lecture segmentée : du concret vers l'abstraction

Pour apprendre à lire, il faut apprendre que les mots sont construits de syllabes, que les syllabes sont construites de sons et que les sons sont représentés par des lettres : des étapes de plus en plus abstraites.

Pour apprendre le lien entre le son et la lettre, les parents ont d'abord utilisé des abstractions venant de la vie quotidienne de Lena :

- le « ch » symbolisé par la photo de Lena qui dort ;
- le « m » par un gâteau préparé en famille ;
- le « p » des bulles de savon qu'on essaye de faire exploser ;
- le « f » par une photo de Lena soufflant des bulles de savon.

Une fois que le lien entre la photo et le son a été enregistré par Lena, les lettres ont été ajoutées petit à petit, jusqu'au moment où elle n'a plus eu besoin de la photo pour produire le son adéquat en voyant la lettre seule.

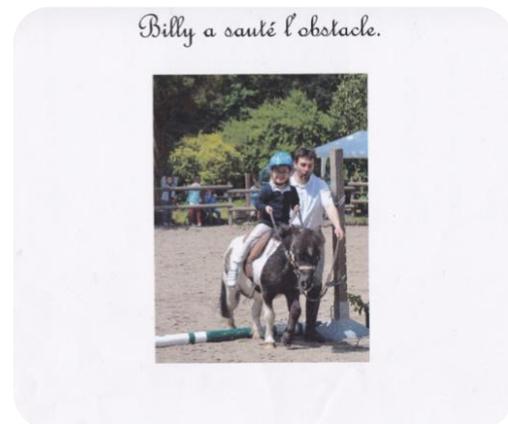
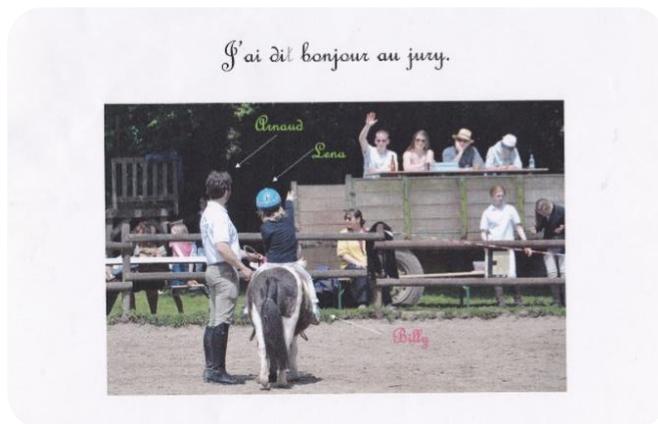


- Gestes de Borel comme soutien



Méthode Borel : « Il s'agit d'associer à chaque phonème, un geste unique, et ce quelles que soient les graphies de ce son. Par exemple, le son [o] est associé au geste d'un rond fait avec la main, qui sera fait pour toutes les graphies à décoder (o, eau, ô, ot, aux, etc.). L'intérêt de cette démarche réside principalement dans l'amélioration de la mémorisation qui en découle. »³

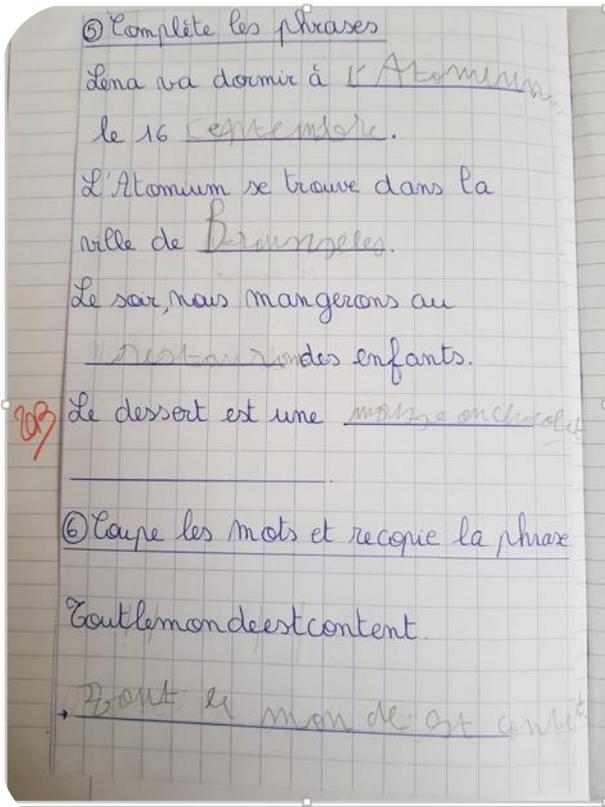
Lecture de textes avec un lien fort à la vie de Lena



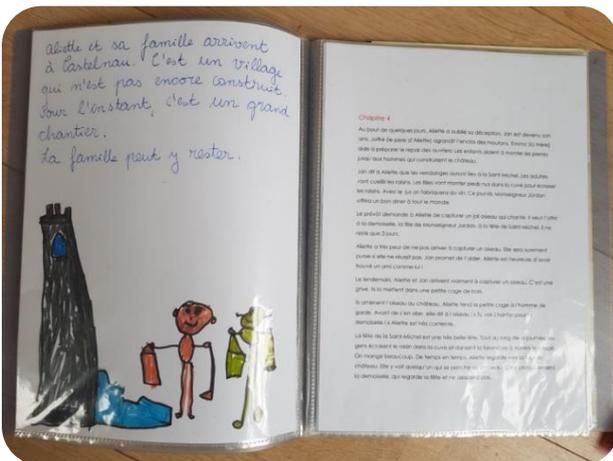
³ Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thode_Borel-Maisonny



Les textes adaptés au niveau de lecture de Lena, toujours en travaillant les mêmes sujets que la classe.



Adaptation des livres « classiques » lus en classe pour que Lena puisse aussi participer.



Apprendre à écrire

Problèmes de graphomotricité

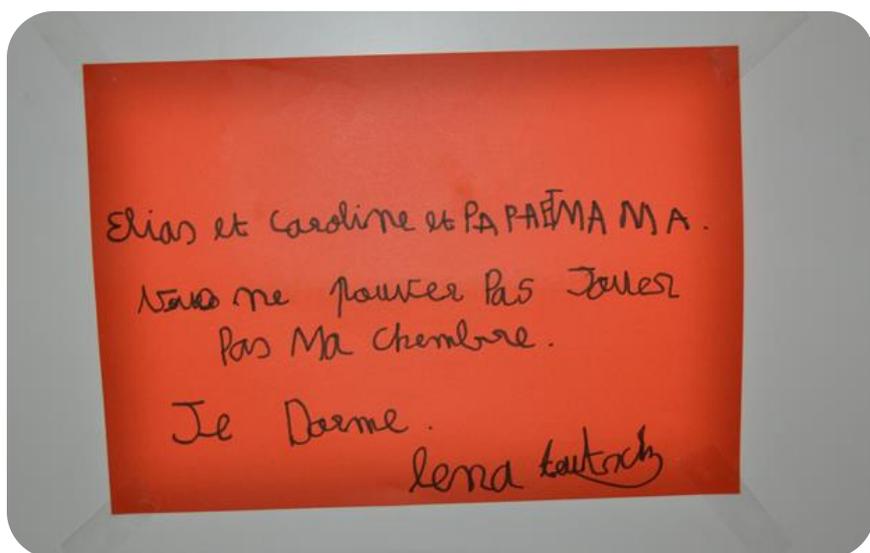
Travail avec des lettres / des mots / des phrases à tamponner, découper, coller...

Problèmes de langage

On n'insiste pas sur l'orthographe correcte, mais sur la compréhensibilité.

Dactylographie

Automatisation de l'écriture pour gagner des ressources cognitives.



Lena arrive à se faire comprendre !



Les aménagements : apprendre à calculer

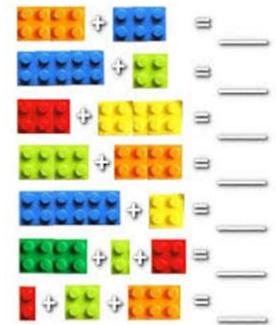
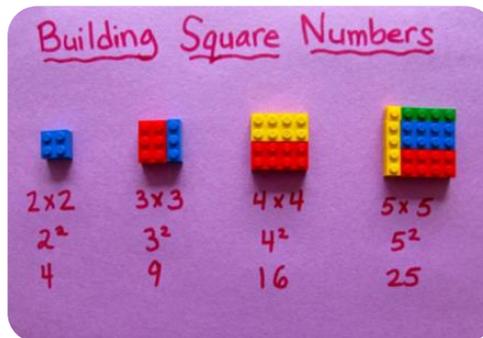
$$2 + 2 = 4$$

D'abord manipuler, puis abstraire.

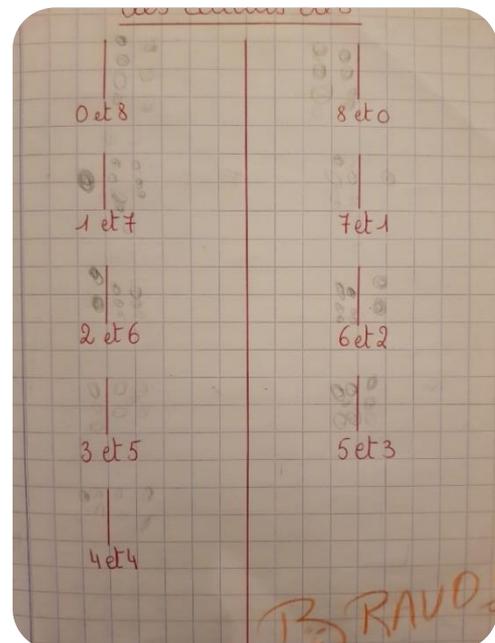
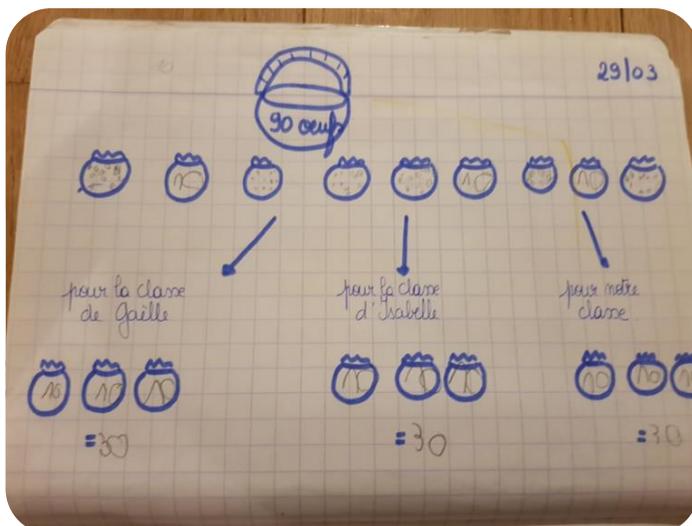
Il faut toujours comprendre ce qu'on fait et à quoi ça sert.

- Exemple : le concours de marrons

Le concours a lieu entre trois classes de 2^e primaire. L'objectif est de récolter le plus de marrons possible. Pendant deux semaines, le devoir de chaque enfant de la classe est de récolter des marrons. Après les deux semaines de récolte, le comptage des marrons a lieu en classe. Les élèves font des paquets de 10, puis $10 \times 10 = 100$, puis $10 \times 100 = 1000$. Grâce à cela, ils sont arrivés à compter combien de marrons ils ont pu ramasser en classe et déterminer les gagnants.



Manipuler, visualiser, utiliser dans des contextes concrets !



Apprendre avec le jeu

- Être dans le concret et la manipulation



Méthode « yes we can »

- Calculer avec les doigts



« Yes we can » est une méthode permettant d'évaluer et de développer l'acquisition des mathématiques « de tous les jours ».

Selon cette méthode, on utilise ses mains pour calculer. Les doigts représentent les unités, les jointures des doigts les dizaines et, encore un peu plus bas, on représente les centaines. Les élèves s'entraînent à faire des additions et soustractions en utilisant ces moyens, puis on cache les mains et ils ne peuvent que sentir ce qu'ils font. L'objectif est de se représenter les calculs seulement dans la tête.

Grâce à ce système, Lena parvient à faire ses additions et soustractions jusqu'à 1000.



Les obstacles rencontrés



- Difficulté de s'accorder entre les différentes parties (école, cpms, etc.) concernant les aménagements à mettre en place par manque de temps, de communication ou de vision.
- Manque de patience et de confiance.
- Vision de la « Réussite comme tout le monde ».
- Manque de flexibilité dans les mentalités, préjugés.
- Rigidité du système éducatif belge.



L'inclusion n'est pas seulement un rêve

C'est :

- au bénéfice de tout le monde,
- un droit,
- tout à fait faisable !



Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24, 1030 Bruxelles

www.inclusion-asbl.be

02 247 28 19

Merci à Annette et Michael pour le partage de ces nombreux outils et pour le témoignage de leur expérience. Merci aux participants pour leur enthousiasme et leurs échanges.

Envie d'animer une soirée trucs et astuces dans votre région ?
Une idée de thématique à aborder ?

Contactez-nous ! eca@inclusion-asbl.be

Envie de participer à la prochaine édition ?

Restez informés de nos actualités en consultant notre site et notre page Facebook [@inclusionasbl](https://www.facebook.com/inclusionasbl)

Avec le soutien de

